Vernouillet
Tout naturellement

VILLE DE VERNOUILLET

78540

Délibération N° 2022-100

LE DIX-HUIT OCTOBRE DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni Salle Polyvalente, Place de la Mairie, 78540 VERNOUILLET en public, sous la présidence de Monsieur Pascal COLLADO, Maire.

PRÉSENTS : M. COLLADO Pascal, Mme CALAIS Bernadette, Mme PELATAN Gaëlle, M. BAIVEL Laurent, Mme de VAUMAS Charlotte, Mme MARTIN Isabelle, M. LETTERON David, Mme JACQUET Janine, M. SAGET Patrick, M. SARRAT Eric, M. LARCHER Stéphane, Mme OUIDDIR Malika, Mme ROUX Lutgart, Mme LOEMBE Sandrine, Mme JONDEAU Carine, M. EUVRARD Antoine, Mme LARRIBAU-GAUFRÈS Henriette, M. DAVID Edouard, Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène, Mme MARTELOT Véronique, M. BOMPARD Jean-Marc, Mme MOSTOWSKI Nathalie, M. CALLEJA MATE Louis.

REPRÉSENTÉS : M. COMBARET Nicolas représenté M. COLLADO Pascal, M. TEISSEDRE Hubert représenté par Mme CALAIS Bernadette, M. de MONTGOLFIER Luc représenté par Mme PELATAN Gaëlle, Mme. LECOCQ Vanessa représentée par M. BAIVEL Laurent, M. AOUES Karim représenté par Mme JACQUET Janine, Mme DADOUCHE Assya représentée par Mme de VAUMAS Charlotte, M. MOUGENOT-PELLETIER Jordane représenté par Mme MARTIN Isabelle, Mme SANTOS Cory représentée par M. LETTERON David, Mme LOUBRY Brigitte représentée par Mme MARTELOT Véronique, M. CISSÉ Matenin représenté par Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LARCHER Stéphane

Date de convocation :	12/10/2022	Nombre de conseillers :
Date d'affichage :	12/10/2022	En exercice :33
		Présents : 23
		Votants : 33

Rapporteur : Pascal COLLADO

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

L'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal détermine le nombre des maires-adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder les 30% de l'effectif global du Conseil Municipal. En vertu d'une jurisprudence constante, il n'est pas possible d'arrondir le calcul. En conséquence, le nombre maximum de maire-adjoints que le Conseil Municipal peut fixer est de 9.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Fixe à neuf le nombre d'adjoints au Maire

Accusé de réception en préfecture
078-217806439-20221018-2022-100-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

Cette délibération est adoptée à 26 voix POUR et 6 CONTRE Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène, Mme MARTELOT Véronique, M. BOMPARD Jean-Marc, Mme LOUBRY Brigitte (pouvoir à Mme MARTELOT Véronique), Mme MOSTOWSKI Nathalie, M. CISSÉ Matenin (pouvoir à Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène), CALLEJA MATE Louis.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le : Et de la publication le :

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Accusé de réception en préfecture
078-217806439-20221018-2022-100-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022